

Société Les Arsenaux canadiens Limitée

Nous sommes quelques-uns à être désolés que des ministériels aient refusé le consentement unanime quand le député d'Ottawa-Centre (M. Cassidy) a demandé à interroger le secrétaire parlementaire. Bien qu'en somme ce soit la dernière occasion que nous ayons d'éclaircir certains points importants, ces députés préfèrent qu'on poursuive le débat à l'étape du rapport. Celui-ci est intéressant, mais puisque ce précédent crée des problèmes tellement cruciaux, nous devrions pouvoir adresser des questions précises au secrétaire parlementaire. Je déplore vivement qu'on s'y soit refusé du côté du gouvernement.

Étant donné qu'aucune loi ne protège les droits des employés qui, après avoir cotisé au régime de retraite d'une société d'État, passent maintenant au service d'une société privée, il importe que nous examinions plus attentivement les motions à l'étude.

● (1410)

En terminant, je tiens à dire que le sort des employés en question soulève bien des inquiétudes. Certaines qui ont été exprimées au comité refont surface dans le débat à l'étape du rapport. Beaucoup de questions sont demeurées en suspens. Avant que nous ayons terminé l'étude des motions, j'espère qu'un ministériel acceptera de répondre à quelques-unes de nos préoccupations. Autrement, il faudra admettre que notre étude aura été incomplète et insatisfaisante, compte tenu de l'importance de ce projet de loi.

En raison des questions que mes collègues ont posées, je m'attends à ce que des députés d'en face acceptent maintenant de fournir des explications.

M. Rod Murphy (Churchill): Monsieur le Président, je suis heureux, moi aussi, de prendre part, à l'étape du rapport, au débat sur le projet de loi C-97 visant à privatiser Les Arsenaux canadiens. Je crois que le gouvernement, empêtré dans son carcan idéologique, ne s'inquiète nullement du sort des nombreuses personnes actuellement au service des Arsenaux canadiens.

Le député de Kamloops—Shuswap (M. Riis) a fait remarquer qu'il ne s'agit pas d'un cas isolé. On pouvait lire, hier matin, que le CN a l'intention de vendre CN Route à trois investisseurs de Toronto. J'ai demandé aujourd'hui, à la Chambre, au ministre des Transports (M. Mazankowski) quelle politique le gouvernement entend suivre au sujet des employés d'une société d'État, comme CN Route. Quel sort réserve-t-on à ces gens, à leur emploi et à leur pension et quel sera leur avenir, eux qui ont passé tant d'années au service du gouvernement dans une société d'État?

Le gouvernement a comme parti pris de se débarrasser des sociétés d'État. Les partis politiques et les gouvernements ont droit à leurs principes. Tout le monde l'admet. Mais il serait bien qu'il admette parfois quelles sont ses politiques et encore mieux qu'il agisse en conséquence. Quant à la politique qui nous occupe, je ne crois pas qu'elle soit bonne.

Le gouvernement a décidé de privatiser cette société, bien qu'elle fasse des bénéfices et que son principal client soit le gouvernement du Canada. On prend une société de l'État qui vend ses produits au gouvernement et on la confie à une bande d'entrepreneurs privés qui veulent réaliser des bénéfices. Mais qui leur rapportera ces bénéfices? Ce ne sera pas de Procter and Gamble ou d'autres grandes entreprises, mais bien du groupe même qui vend la société d'État, le gouvernement du Canada et, par son entremise, les contribuables du Canada.

Même si les conservateurs ont raison de vouloir vendre certaines sociétés d'État, il n'est pas logique de vendre cette société en particulier. Certaines sociétés d'État concurrencent effectivement des entreprises privées sur un marché public. Elles se concurrencent pour les commandes d'autres groupes de consommateurs et d'industries. Mais ce n'est pas le cas en ce qui concerne les Arsenaux canadiens. Nous savons que le gouvernement est le principal consommateur et, dans ce cas-là, il est logique qu'il soit le producteur de ce genre de biens. Nous savons également, d'après la nature du marché des armes, que ce sont essentiellement des gouvernements un peu partout dans le monde qui achètent ce produit.

Nous savons également que, sur le plan international, ce marché tend à bénéficier de très fortes subventions. C'est un marché qui, bien souvent est assujéti à une réglementation gouvernementale dictée par la politique nationale. Ce marché est hors de l'ordinaire non seulement du fait que le consommateur et le producteur ont des liens très étroits, mais aussi du fait qu'il existe, pour des raisons évidentes, une réglementation et un contrôle gouvernementaux.

Que va-t-il arriver aux employés de cette société d'État. L'amendement à l'étude cet après-midi porte sur le sort qui va être réservé aux employés d'une société d'État canadienne. Nous savons que, du fait de cette vente, ces gens risqueront de perdre leurs prestations de pension en dépit de l'amendement qu'a proposé aujourd'hui le gouvernement. Voilà une question qui nous préoccupe particulièrement.

Le gouvernement tient vraiment à vendre les sociétés d'État les unes après les autres et même CN Route est du nombre. Nous savons que les employés de ces sociétés se ressentiront de cette décision. Selon un article paru dans le numéro du *Globe and Mail* de ce matin, un certain nombre de travailleurs de CN Route perdront leur emploi. Étant donné ce résultat, pourquoi le gouvernement n'établit-il pas une politique qui établirait le sort réservé aux employés des sociétés de la Couronne qui sont vendues? Si ces travailleurs veulent conserver leur emploi, ils relèveront des nouveaux propriétaires et bien souvent ils ne seront pas protégés en vertu des mêmes lois.

Tel est le cas en l'occurrence, alors que les travailleurs concernés ne seront plus visés par la loi fédérale, mais bien par la loi québécoise. Ces employés cotisent à des régimes de pension depuis un certain nombre d'années, mais pourtant, rien n'est vraiment prévu, afin de leur garantir qu'ils pourront conserver leur pension ou continuer à l'augmenter au rythme qu'ils désirent.